



jeudi 21 juillet 2016

Les élections des membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Provence – Alpes – Côte d'Azur (CCIR Paca), de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence (CCIMP) et de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles (CCIPA) et de leurs délégations auront lieu du 20 octobre au 2 novembre 2016.

Les élections des membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Provence – Alpes – Côte d'Azur (CCIR Paca), de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence (CCIMP) et de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles (CCIPA) et de leurs délégations auront lieu du 20 octobre au 2 novembre 2016.

DÉPÔT DES LISTES ÉLECTORALES

Pour ces scrutins, les listes électorales établies en vue de l'élection des membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie et des délégués consulaires font l'objet d'un dépôt

- Pour la CCIMP et la CCIR Paca : à la Préfecture (Bureau des Élections), aux greffes des Tribunaux de Commerce (Marseille, Aix-en-Provence, Salon-de-Provence) et au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille - Provence
- Pour la CCIPA : à la sous-préfecture d'Arles, au greffe du Tribunal de Commerce de Tarascon et au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles.

Les listes électorales sont consultables du 18 juillet au 25 août 2016 inclus.

Tout électeur est autorisé à prendre communication des listes électorales et à en prendre copie à ses frais auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille – Provence ou auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles.

Tout usage commercial de ces listes établies pour les élections aux Chambres de Commerce et d'Industrie est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe.

Tout électeur peut présenter, pendant la période de publicité des listes électorales citées ci-dessus, une réclamation auprès de la commission d'établissement de ces listes (C.E.L.E.).

RÉCLAMATIONS

Les réclamations doivent être déposées au secrétariat de la commission situé

- Pour la CCIMP et la CCIR Paca : au greffe, Service des élections consulaires, du Tribunal de Commerce de Marseille – 2, rue Emile Pollak – 13006 Marseille
- Pour la CCIPA : au greffe du Tribunal de Commerce de Tarascon (28 Allée Général Jennings de Kilmaine – Quartier Kilmaine 13150 Tarascon) ou à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles (Avenue de la Première Division France Libre 13200 Arles)

Plus d'informations sur ces scrutins sur le site internet de la préfecture

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Préfecture des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr @prefet13

Bureau de la communication Interministérielle - 04 84 35 40 00